

Informations générales sur les vaccinations Covid-19

Vaccinnet Covid-19 : communication générale II

Bulletin d'information spécifique pour les médecins/vaccinateurs

En tant que prestataire de soins et potentiel vaccinateur, vous recevez cette lettre d'information du groupe de travail interrégional qui coordonne les enregistrements de la vaccination contre la Covid-19. Ces informations s'adressent, en premier lieu, aux médecins responsables de l'enregistrement des vaccinations. À cet égard, nous vous informons également que ces informations peuvent être retransmises en interne aux différents acteurs impliqués dans la campagne de vaccination (services de prévention, groupes de vaccination).

Dans l'ensemble, l'enregistrement des vaccinations dans Vaccinnet se déroule bien. Toutefois, nous aimerions souligner quelques points importants.

Points d'attention

1. Lors de l'enregistrement d'une vaccination

- a. N'oubliez pas de bien indiquer la **date**, le **type** de vaccin et son **numéro de lot**.
- b. Veillez également à n'enregistrer des vaccinations **qu'au travers de l'entité concernée**. (Ne le faites pas en votre nom/profil propre).

2. Enregistrement de groupe

Pour l'enregistrement de groupe, vous devez utiliser le fichier .CSV (voir matériel de formation : [CSV, enregistrement de groupe](#)). Ce type de fichier peut être ouvert et édité en utilisant le **logiciel MS Excel**.

Par rapport à l'utilisation de ces fichiers .CSV : Lorsque vous ne disposez pas des numéros de registre national ou BIS, vous devez compléter chacune des quatre autres colonnes (B à E) pour permettre à Vaccinnet de retrouver ces personnes. Le code postal que vous devez inscrire dans la colonne E correspond au code postal **du domicile de la personne vaccinée**.

Revérifiez bien ces informations avant de charger la liste de ces personnes dans Vaccinnet.

Lorsque vous indiquez les informations de vaccination dans vaccinnet (type de vaccin, numéro de lot, date) pour l'entièreté d'un groupe, **assurez-vous que ces informations soient correctes !**



GESTION DES ERREURS

Si vous introduisez une erreur, **vous devrez**, malheureusement, **supprimer manuellement** les informations de ces vaccinations dans le dossier de **chaque personne**. C'est une procédure qui vous prendra du temps. (voir fiche « [supprimer une vaccination](#) » ou le [manuel d'utilisation](#) au point 5.2)

Si vous faites face à un problème, contactez le help desk qui est là pour vous aider avec l'utilisation de Vaccinnet.

 02/700 63 33

 vaccinnetplus@dxc.com

3. Pour enregistrer des personnes qui n'ont pas de numéro de registre national

Les personnes n'ayant pas de numéro de registre national ni de numéro NISS peuvent être enregistrées en utilisant un numéro BIS. Le médecin coordinateur peut créer un numéro BIS pour ces personnes en s'inscrivant sur la plateforme [eHealthCreaBis](#). Pour ce faire, lors de la création de son numéro BIS, le patient doit être présent et avoir des documents d'identification valides. Attention, cette procédure de création n'est pas anodine et contient plusieurs étapes. Veuillez trouver plus d'information dans le manuel d'utilisation ([Wallonie](#)).

4. Vaccinnet ne doit être utilisé que pour l'enregistrement de vaccination contre la Covid-19

Dans le cadre de la campagne de vaccination contre la Covid-19, Vaccinnet n'est utilisé **que** pour enregistrer les vaccinations contre la Covid-19. Cela signifie que **les vaccinations d'autres vaccins ne doivent pas être enregistrées dans Vaccinnet**.

5. Les périodes d'indisponibilité prévues de Vaccinnet

Pour diverses raisons (maintenance, mise à jour), il est possible que Vaccinnet soit temporairement indisponible. Ces périodes d'indisponibilité de la plateforme sont prévues à l'avance et consultables sur la plateforme [eHealth](#).

6. Erreurs à éviter

- Évitez d'encoder des personnes vaccinées avec deux types de vaccins différents : vous ne devez encoder qu'un type de vaccin par personne.
- L'administration de la deuxième dose d'un vaccin doit être faite selon le schéma établi, différent pour Pfizer ou Moderna. N'enregistrez la deuxième dose, qu'une fois administrée. Ne le faites donc pas au travers d'un même fichier .CSV (voir matériel de formation : [CSV, enregistrement de groupe](#)).

- Évitez de vacciner une personne à une date qui précède la distribution des vaccins.
- Veillez à ne pas vacciner des personnes renseignées comme décédées dans le registre national.
- Évitez d'indiquer des numéros de lot de vaccin qui ne sont pas renseignés.

Certains des points qui ont été discutés dans cette newsletter ont également été abordés dans un document FAQ. Ce document, disponible sur les pages dédiées des régions, répond à un grand nombre de questions sur l'utilisation de Vaccinnet ([Wallonie](#)).

Pour plus d'informations ou pour retrouver le matériel de formation, veuillez-vous rendre sur le site de votre région ou communauté :

- Flandre : [Laat je vaccineren - home - Laat je vaccineren](#)
 - Bruxelles : [Brussels Health Network](#)
 - Wallonie : [Vaccination | AVIQ](#)
 - Communauté germanophone : [Ostbelgien Live - Vaccinnetplus](#)
-